

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 19 janvier 2026

CONVENTION FFR-LNR

1. Convention FFR/LNR 2026-2031

Le Comité Directeur a approuvé la nouvelle Convention FFR-LNR, incluant 3 annexes (1 – annexe sportive, 2 – protocole financier et 3 – projets stratégiques) qui détermine le cadre de leurs relations et les priorités stratégiques du rugby français pour les cinq années à venir (Saisons 2026/2027 à 2030/2031)

La Convention sera soumise aux votes des Assemblées Générales respectives de la FFR et de la LNR réunies en session exceptionnelle le 4 février prochain.

2. Tournoi des 6 Nations 2026

Le Comité Directeur a validé l'avenant n°7 à la convention FFR/LNR 2022-2027 qui adapte les conditions de mise à disposition des joueurs de l'Equipe de France pour la préparation des matchs du Tournoi des 6 Nations contre l'Irlande et l'Italie.

Pour la semaine précédant le match contre l'Irlande, le groupe du XV de France sera composée de 28 joueurs à partir du 28 janvier 2026 (sans retour à 42 joueurs entre la J16 du TOP 14 et le match France/Irlande programmé le jeudi). Pour la semaine de préparation avant le match contre l'Italie et compte-tenu du déroulement du match le dimanche, le XV de France pourra conserver 42 joueurs jusqu'au jeudi soir (au lieu du mercredi comme prévu initialement).

L'avenant n°7 est joint en annexe au relevé de décisions.